

**Compte-rendu de séance
du conseil municipal de PANNES
Séance du 12/05/2025 à 18 heures**

Sous la présidence de Monsieur BRADY Gérald, Maire de la commune,

Nombre de conseillers en exercice : 10

Convocation adressée le 05/05/2025

Ordre du jour :

- Points d'Apport Volontaire (PAV) : expérimentation au 01/01/2026 – Intervention de Mme REIN Céline (CCMM)
- Présentation du projet « Tiers-Lieu » : Etude de faisabilité - intervention de Mme Corine MANGIN – Architecte

- Expérimentation PAV
- Bp COMMUNAL : DM n° 1 : intégration des résultats de l'Association Foncière
- Subventions 2025
- Acquisition d'une partie de grange appartenant à Mr GILLET Michel – parcelle AB 386
- Cimetière : Tarifs/durée des concessions
- Questions diverses

Etaient présents : Mrs BRADY Gérald, CLAVEL Gilles, HEMONET Patrick, NOEL Jacques, SCHMIT Damien
Madame Carine SCHMIT

Pouvoirs : Agnès GOLAB à Carine SCHMIT et Anthony THIENNEMENT à Damien SCHMIT

Excusés : GROSLIER Alicia, THIENNEMENT Anthony, HUMILIERE Thierry, GOLAB Agnès

Président de séance : Mr BRADY Gérald

Monsieur Anthony THIENNEMENT et Madame Agnès GOLAB présents lors des interventions de la CCMM et de Mme MANGIN, dans l'obligation de partir, se sont excusés et ont quitté la séance.

1-Désignation d'un secrétaire de séance

Carine SCHMIT est désignée secrétaire de séance

2-Approbation du Procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10/04/2025

3-DCM 2025-26 : FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1)

DM n° 1 – budget communal

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-2 765,48		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	2 765,48		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-1 013,11
		752 (75) : Revenus des immeubles	1 013,11
			0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

4-DCM 2025-27 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)

Objet : Subventions 2025

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour 2025 :

ACCA de Pannes	100 €
Association sportive GST (football) de Thiaucourt	50 €
Croix Rouge	50 €
Association ADMR des 3 Vallées de Pagny-Sur-Moselle	50 €
Association ALHIMIC d'Essey-et-Maizerais	80 €
Association l'Esperluette de Saint-Mihiel	300 €
Souvenirs Français PAM/Thiaucourt	50 €

Voté à l'unanimité

5-DCM 2025-28 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisitions inférieures à 75 000 euros (3.1.2)

Immeuble situé 7 rue de Jaulny – AB 386

La commune souhaitant acquérir une partie de la grange cadastrée AB 86, appartenant à Monsieur GILLET Michel pour y créer un logement communal adapté PMR, une division parcellaire a été effectuée par la SELARL de géomètres experts CARPENTIER et MULLER située à MOULINS-LES-METZ.

La nouvelle numérotation parcellaire attribuée est AB 386 pour une surface de 1a 62 ca (un are et soixante-deux centiares).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter d'acquérir la parcelle AB 386 située rue de Jaulny au prix de 25 000 € (vingt-cinq mille euros), plus frais et honoraires.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente qui sera établi avec Monsieur Michel GILLET par Maître Valérie PRUD'HOMME de Vigneulles-les-Hattonchâtel ainsi que tous documents afférents à cette vente.

6-DCM 2025-29 : FINANCES LOCALES – Divers (7.10)

Revalorisation des tarifs des concessions au cimetière communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2223-1 et L.2223.14

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs des concessions du cimetière, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit, à compter du 13/05/2025.

CONCESSIONS CIMETIERE

Durée	Tarif
20 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	600 €

7-DCM 2025-30 : FINANCES PUBLIQUES – Divers (7.10)

Candidature à l'expérimentation de points d'apport volontaire des ordures ménagères

La Communauté de Communes Mad et Moselle est à la recherche de solutions pour réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets. Elle recherche des sites d'expérimentation pour la collecte et le tri par Points d'Apport Volontaires (PAV).

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'intérêt de cette proposition qui permettrait de pouvoir évaluer les avantages et les inconvénients de cette solution en rapport avec la taille et l'étendue du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de participer à l'expérimentation de la gestion des ordures ménagères par Points d'Apport Volontaires menée par la Communauté de Communes Mad et Moselle à compter du 01/01/2026.

Le conseil a délibéré les points suivants :

2025-26 : DM 1 – BP COMMUNE – Intégration résultats AF	AR 054-215404161-20250512-2025_26-DE
2025-27 : Subventions aux associations	AR 054-215404161-20250512-2025_27-DE
2025-28 : Acquisition parcelle AB 386	AR 054-215404161-20250512-2025_28-DE
2025-29 : Tarifs concessions cimetière	AR 054-215404161-20250512-2025_29-DE
2025-30 : Expérimentation PAV Déchets	AR 054-215404161-20250512-2025_30-DE

Le Maire,
Gérald BRADY

La secrétaire de séance
Carine SCHMIT